

ASSEMBLÉE NATIONALE6 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1461)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
Mme Lorho
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« ou des dérogations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette formulation ne précise pas quels seront les critères des dérogations mises en œuvre. Parce qu'elle risque d'engendrer des décisions d'ordre arbitraire, s'inscrivant en réaction à un geste souverain du peuple britannique, cette formulation se doit d'être rectifiée, de manière à ce que les dérogations soient appliquées de manière juste.